Projet du parc éolien de BOUVRON

Compte-rendu
Comité consultatif éolien
30 septembre 2019



est une entreprise du groupe eno energy GmbH



Introduction

Dans le cadre du projet éolien en cours de développement sur la commune de Bouvron, porté par la société Energie Eolienne France (EEF) en partenariat avec la mairie de Bouvron, les porteurs de projet ont choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation. Le comité de suivi éolien, qui rassemble des élus et des habitants de la commune s'étant portés volontaires, s'inscrit dans ce cadre. Cette rencontre fait suite aux deux précédents comités consultatifs. Elle a eu lieu le 30 septembre 2019 de 19h à 22h45 et a rassemblé 10 participants.

L'ordre du jour était le suivant :

- Faire un point d'étape sur le projet,
- Rappeler la démarche d'information et de concertation,
- Élaborer la charte de bon voisinage.

Lors de la rencontre, le comité a été invité à faire des propositions en vue de la rédaction de la charte de bon voisinage qui sera validée par le comité de pilotage.

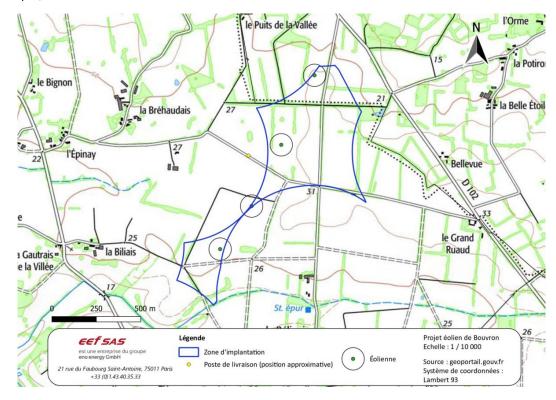
Ce compte-rendu entend synthétiser cette réunion et les échanges qui ont eu lieu.

Intervenants:

- M. Verger Maire de Bouvron
- Eric L'Hotelier Chef de projet EEF
- Juliette Layet Chef de projet EEF
- Romain Clerc Responsable Construction EEF
- Fanny Bousquet Consultante Agence Tact

Point d'étape sur le projet

Pour rappel, le scénario arrêté comprend 4 éoliennes d'une hauteur maximale de 180m en bout de pale. Chaque machine possède au maximum une puissance unitaire de 4,8 MW, ce qui permettra de produire environ l'équivalent de la consommation électrique de plus de 11 000 foyers (hors chauffage électrique).



Rappel de la démarche d'information et de concertation

En matière d'information et de concertation, un dispositif complet a été mis en place. Il comprend plusieurs instances opérant à différents niveaux de décisions et d'échanges. Ces instances sont :

- Un comité de pilotage, composé de membres d'EEF et d'élus de Bouvron, est chargé de prendre les décisions.
- Un comité consultatif éolien rassemblant des élus et des citoyens volontaires, vise à éclairer les prises de décisions du comité de pilotage. Ses objectifs sont de faire des propositions au comité de pilotage sur la définition du projet, proposer des mesures d'accompagnement et des engagements à prendre pour la phase exploitation, impulser la mobilisation citoyenne dans le cadre du financement participatif.
- Des ateliers riverains, ouverts aux personnes intéressées par le projet, permettent de suivre l'avancée du projet et de répondre aux interrogations des personnes présentes.
- Des dispositifs d'information comme des lettres d'information, des articles réguliers au sein du bulletin municipal, ou encore un site internet dédié: https://www.parceoliendebouvron.fr.

Aujourd'hui, l'objectif est de faire des propositions en vue de la rédaction de la charte de bon voisinage pour le comité de pilotage. La charte recensera les engagements que devra respecter le futur exploitant durant toute la durée de vie du projet, depuis l'étape de développement jusqu'au démantèlement du parc.

Elle comprendra des engagements liés aux obligations règlementaires de l'exploitant, mais aussi des garanties volontaires issues des discussions avec les participants. La chartre sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'État et pourra ainsi être reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet. En ce sens, elle pourra avoir une valeur juridique.

Élaborer la charte de bon voisinage

Il a été proposé de réfléchir aux différents engagements à prendre en fonction des 4 étapes d'un projet éolien. Ces étapes sont détaillées ci-dessous. L'ensemble des idées recensées lors des précédentes étapes de concertation (comité de pilotage, comité consultatif, ateliers riverains, rencontres propriétaire/exploitant...) a été proposé aux participants et a fait l'objet de nombreux échanges. Les participants ont ensuite été invités à réfléchir en deux groupes afin de formuler des propositions d'engagements à soumettre aux porteurs de projet.

Phase 1 - Le développement :

- Identification des sites
- Études environnementales et techniques

Phase 3 - La construction:

- Installation sur site
- Logistique et transport
- Préparation des accès
- Raccordement

Phase 2 - L'instruction:

 Obtention des autorisations nécessaires

Phase 4 – L'exploitation :

- Maintenance des machines
- Suivi de l'exploitation

Les engagements évogués par les porteurs de projet.

Le développement

Réaliser une étude géobiologique

L'instruction

- Réaliser un diagnostic sanitaire des exploitations agricoles volontaires situées à proximité de la zone d'étude
- Ouvrir au financement participatif

La construction

• Organiser une réunion avec **les** riverains au lancement des travaux

La mise en service et l'exploitation

- Ajouter de manière concertée des points supplémentaires de mesures acoustiques une fois le parc autorisé en fonction des besoins exprimés
- Réaliser une maintenance régulière des machines pendant toute la durée de l'exploitation pour pallier à des éventuels problèmes acoustiques
- Rétablir le signal en cas de perturbation avérée du signal TV. Un registre sera mis à disposition en mairie afin de signaler les éventuels problèmes.
- Mettre à disposition des riverains un numéro de téléphone pour toute question ou tout dysfonctionnement à signaler.
- Informer chaque année les habitants sur la vie du parc, en ce qui concerne la production et la maintenance.

Temps d'échanges

> Quel est le protocole du diagnostic sanitaire ?

Un protocole de diagnostic sanitaire a été établi par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique. Le porteur de projet a créé un partenariat avec elle afin d'exécuter ce protocole. Ce diagnostic sera réalisé en plusieurs étapes, en amont du projet (phase étude) pour identifier les établissements d'élevages à proximité du projet, et en aval du projet (phase exploitation) afin de constater les éventuels changements de situation sur ces mêmes établissements.

> Qui prévient les exploitants pour le diagnostic sanitaire ?

Les exploitants sont prévenus par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique. Pour la première étape de ce protocole, qui est une étape de recensement, le travail pourra en partie être réalisé via des bases de données à disposition de la Chambre d'Agriculture. Les personnes de la Chambre d'Agriculture chargées de l'exécution de ce protocole viendront aussi sur site pour rencontrer les éleveurs. Pour les étapes suivantes, qui se dérouleront une fois le parc autorisé, tous les éleveurs à proximité du projet seront rencontrés.

> Que se passe-t-il si certaines exploitations ne sont pas volontaires ?

Il ne sera pas possible d'intervenir sur les exploitations non volontaires. Cependant, nous encourageons les éleveurs à participer à cette étude, car il s'agit d'une mesure de prévention pour leurs élevages. Toutes les données recueillies resteront bien sûr confidentielles.

> Des diagnostics sont mis en place pour les animaux et les exploitations, mais qu'en est-il de la santé humaine ?

L'Anses (Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été saisie en 2013 par le Ministère de la santé et le Ministère de l'environnement afin d'étudier les effets sanitaires potentiels des basses fréquences et infrasons émis par les éoliennes. L'Anses a publié un rapport et un avis en mars 2017 qui mettent en évidence l'absence de risques liés aux infrasons émis par les éoliennes. Les données disponibles « ne mettent pas en évidence d'arguments scientifiques suffisants en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éoliens ».

Réaliser des études sanitaires sur les populations riveraines des projets nécessiterait de collecter des données personnelles concernant la population. Il est important de rappeler que le porteur de projet n'aura légalement pas accès à ces informations particulièrement sensibles.

> Est-ce que l'étude géobiologique a eu lieu ?

À la demande des riverains et des agriculteurs, nous avons fait venir sur le site deux géobiologues afin de réaliser une étude géobiologique. Les géobiologues ont évalué les sensibilités du site et les ont ensuite cartographiées.

Bien que nous n'adhérions pas à ces pratiques, nous avons pris en compte leurs recommandations.

> Est-ce que l'étude géobiologique est communicable ?

Cette étude ne reposant sur aucun fondement scientifique avéré, nous estimons, en accord avec l'association représentant la filière éolienne française (France Énergie Éolienne), que l'étude géobiologique ne devrait pas être prise en compte pour obtenir les autorisations de construire et d'exploiter un parc éolien.

Nous n'allons donc pas communiquer l'étude géobiologique.

> Pourquoi n'est-il pas possible d'ajouter des points de réception acoustique dès maintenant ?

Selon les normes acoustiques de mesure en vigueur, les points de mesures ont été déterminés par l'acousticien qui a retenu dans chaque secteur d'habitation proche un point de référence. Ces points de référence servent à établir les mesures prévisionnelles et serviront pour les mesures en réel lors de la réception acoustique du parc éolien construit.

Il n'est pas utile à l'heure actuelle d'avoir d'autres points de références. Grâce à la modélisation numérique, nous bénéficions de toutes les données nécessaires.

> Est-il possible d'avoir accès aux données acoustiques ?

Des notes de calculs ont été réalisées pour les différents scénarii envisagés, et pour différents types de machines, afin de nous aider à choisir le scénario final. Maintenant que le scénario final est déterminé, le bureau d'études acoustique est en train d'écrire le rapport final. Ce rapport sera intégré au dossier déposé en préfecture, et sera donc accessible à tous lors de l'enquête publique. D'ici là, nous allons mettre en ligne les cartes des courbes isophones sur le site internet. Ces cartes retranscrivent la contribution sonore apportées par les éoliennes pour un fonctionnement nominal.

> Est-ce que les modélisations acoustiques sont fiables ?

Les calculs en la matière sont très fiables et sont encadrées par des normes internationales.

> Prenez-vous bien en compte les projets éoliens existants ?

Il s'agit d'une obligation règlementaire de prendre en considération les effets cumulés avec les parcs construits, en construction, ceux déposés en préfecture ayant obtenus un arrêté préfectoral ou un avis de l'Autorité Environnementale, se situant à proximité du projet. Vous pouvez retrouver des informations sur les parcs existants ou autorisés sur le site de la DREAL: http://carto.sigloire.fr/1/n_sre_eolien_r52.map.

> Les éoliennes peuvent-elles avoir un impact au niveau de la réception internet et téléphonique ?

Il n'y a pas d'impact des éoliennes sur les réseaux filaires (téléphone, fibre) : les communications via les satellites ne sont pas concernées par les éoliennes.

> Est-ce que les éoliennes peuvent causer des soucis lors des orages ?

En cas d'orage, les éoliennes sont équipées pour capter la foudre. Elles agissent donc comme des paratonnerres. Ainsi, dans un certain périmètre, elles sont plus susceptibles de diminuer les dangers que d'en ajouter.

> Est-ce que le béton des fondations est en contact direct avec la terre ?

Dans le cadre d'un projet éolien, l'Agence Régionale de Santé émet un avis sur l'implantation des éoliennes au regard des périmètres de protection des captages d'eau. Si l'implantation se situe dans un périmètre de protection de captage, une analyse est réalisée par un hydrologue. Lorsqu'il y a un risque avéré de remontée de nappe, une membrane d'étanchéité est ajoutée entre le béton et la terre. Dans tous les autres cas, le béton est en contact direct avec la terre. L'étude géotechnique réalisée au moment de la construction confirmera ou non les moyens à mettre en œuvre.

Les propositions d'engagements des participants

Les participants ont été invités à se répartir en deux groupes afin de réfléchir à des propositions d'engagements. À la fin de ce temps de réflexion en groupe, les échanges ont été restitués à l'ensemble du comité, et commentés par les porteurs de projet. Toutes les propositions émises ont été retranscrites ci-dessous, sans qu'aucun tri ou élimination n'ait été réalisé. De même, les éléments de réponses apportés par les porteurs de projet ont été fidèlement retranscrits ci-dessous : ils ne constituent pas nécessairement une réponse définitive.

Phase de développement

Les engagements proposés par les participants	Les éléments de réponse du porteur de projet
Ajouter des photomontages sur le site internet notamment depuis le château de Quehillac et depuis la Maugendrais.	Nous pouvons ajouter des photomontages sur le site. Certains ont été réalisés depuis la propriété du château de Quehillac, auquel cas nous avons besoin de l'autorisation du propriétaire avant de les diffuser. Nous pouvons aussi mettre à disposition un cahier de photomontages complet en mairie.
	<u>Complément de réponse :</u> Le propriétaire du château de Quéhillac a donné son accord pour la diffusion des photomontages, ils seront donc accessibles sur le site internet.
Réaliser l'étude géobiologique.	Comme évoqué ci-dessus, cette étude a été réalisée et nous avons pris en compte les recommandations des géobiologues.
Ajouter des points de réception acoustique dès maintenant.	Il n'est pas utile à l'heure actuelle d'avoir d'autres points de références. Grâce à la modélisation numérique, nous bénéficions de toutes les données nécessaires.
Avoir accès à l'étude géobiologique.	Comme évoqué ci-dessus, nous ne voulons pas communiquer l'étude géobiologique.
Avoir accès à toutes les études réalisées en amont du dépôt dans un souci de transparence.	Des éléments d'études sont déjà présents sur le site internet, et nous allons ajouter de nouveaux éléments. Cependant, la plupart des rapports d'études ne sont pas encore finalisés, et nous ne pouvons pas rendre accessible des études incomplètes.

Phase d'instruction

Les engagements proposés par les participants	Les éléments de réponse du porteur de projet
Réaliser un diagnostic sanitaire des exploitations volontaires à proximité de la zone d'étude.	Il est bien prévu de réaliser ce diagnostic sanitaire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 44. Le recensement des établissements d'élevage se situant à proximité du projet a déjà débuté.
Anticiper les risques du phénomène de battage d'ombres, et prévoir selon la gêne des échanges au cas par cas avec les personnes concernées.	Il existe un logiciel qui permet de calculer où se trouve l'ombre en fonction de l'ensoleillement et de la topographie du site. Nous pourrons grâce à ce logiciel estimer le nombre d'heures par an où ce phénomène pourrait avoir lieu en des points appelés « récepteurs d'ombre ». La simulation est réalisée sur un an, en prenant les hypothèses les plus contraignantes: Le soleil brille toute la journée, du lever au coucher du soleil Les pales sont toujours perpendiculaires aux rayons du soleil L'éolienne est toujours en fonctionnement Les bâtis et les arbres pouvant faire obstacle aux rayons du soleil ne sont pas pris en compte Lors de la réalisation de cette simulation, nous pourrons définir les
	points «récepteurs d'ombre» en concertation avec les riverains intéressés. Si, lors de la mise en exploitation du parc, un riverain se plaint de ce
	phénomène, nous pourrons réaliser une vérification sur site en temps réel. Si la gêne est avérée, nous discuterons ensemble d'une solution au problème.
Réaliser une étude sur la perte de valeur immobilière.	M. Verger propose de réaliser une étude du marché immobilier dans un rayon de 30 km autour de la zone d'étude. Il s'agirait de réaliser un état initial du marché sur le secteur, d'autant plus que certaines communes possèdent déjà un parc éolien sur leur territoire. Cette proposition étant délicate à mettre en place, elle sera étudiée lors d'un prochain comité de pilotage.
Donner gracieusement des actions du projet aux riverains du parc éolien en gage de compensation.	Il serait illégal de mettre cet engagement en place, qui serait perçu comme une indemnisation ou du soudoiement. Pour avoir le droit légal de donner une indemnisation, il faudrait que le parc éolien génère « un trouble anormal du voisinage », ce qui n'est pas le cas d'un point de vue réglementaire. Si cela était le cas, nous n'aurions pas les autorisations de construire ce parc. Par contre, nous pouvons prévoir de mettre en place un financement citoyen de type crowdfunding, où les taux d'intérêt seraient plus intéressants pour les riverains du parc éolien qui souhaiteraient investir.

Phase de construction

Les engagements	Les éléments de réponse du porteur de projet
proposés par les	
participants	
Pour compenser l'impact environnemental des arbres arrachés lors de la construction, replanter des arbres avec un facteur 5. Privilégier les endroits où ces arbres pourraient servir de masques visuels pour les riverains.	Au niveau règlementaire, il est nécessaire de prévoir des compensations environnementales en fonction des impacts causés par les travaux. Dans le cadre des mesures compensatoires, nous privilégions de replanter des haies afin de réaliser des continuités écologiques. Nous avons d'ores et déjà prévu de replanter des haies avec un facteur d'au moins 2.
Informer les riverains en amont des travaux en précisant le planning, les routes barrées et tous les éléments de logistique nécessaires via le site de la mairie ou les réseaux sociaux.	Comme nous le faisons déjà actuellement, nous prévoirons en effet des moyens d'informations dédiés lors de la phase de construction. Communiquer via les outils de communication classiques (site de la mairie, journal municipal, les réseaux sociaux,) nous semble être une bonne idée.
Utiliser de manière privilégiée le cri du lynx sur les engins de chantiers afin de minimiser les désagréments pour les riverains.	Nous allons regarder la possibilité d'utiliser cette technologie.
Définir le planning des travaux en fonction des périodes de nidification afin d'éviter les désagréments pour la faune. Utiliser des matériaux	Adapter le calendrier des travaux aux enjeux environnementaux est une obligation règlementaire. La période de chantier privilégiée est déterminée lors de l'étude d'impact, elle est ensuite reprise dans l'arrêté du préfet. Un écologue est également en charge de réaliser le suivi nécessaire sur le chantier afin de prévenir et de conseiller sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. De plus en plus de recherches sont effectuées dans ce secteur. Il est par
respectueux de l'environnement.	exemple possible de mesurer les émissions de CO2 du béton en fonction des différentes formules utilisées. Il est également possible d'employer des huiles végétales pour la maintenance. Nous étudierons les possibilités d'utiliser un béton plus propre pour l'environnement et des huiles végétales, et nous porterons une attention au nettoyage des toupies lors de la construction.
Veiller à choisir une entreprise qui a des clauses sociales pour ces salariés: RSE, handicap, etc.	Nous nous engageons à travailler avec une entreprise localement implantée, dont l'éthique est satisfaisante.

Phase de mise en service et d'exploitation

Les engagements	Les éléments de réponse du porteur de projet
proposés par les	
participants	
Effectuer un suivi faunistique et floristique tout au long de l'exploitation	Le suivi avifaunistique est une obligation réglementaire. Les résultats sont ensuite transmis au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui est chargé d'analyser les données collectées sur les parcs éoliens suivis. Un suivi de mortalité des oiseaux et des chauves-souris est, entre autres, effectué.
Réaliser des contrôles sur le bruit au-delà de la mesure de réception acoustique obligatoire lors de la première année.	Il est possible de mettre en place un suivi complémentaire tous les 10 ans par exemple. En revanche, si des bruits anormaux sont constatés par les riverains, il ne faudra pas hésiter à nous contacter. Nous avons les moyens d'agir rapidement pour trouver une solution au problème, dans la mesure où nous sommes informés rapidement du problème.
Mettre un cahier de doléance en mairie accessible à tous.	Si la mairie est d'accord, nous pourrons mettre en place ce cahier de doléances. Nous devons travailler à un moyen efficace pour que les problèmes rencontrés par les riverains lors de l'exploitation soient remontés rapidement à l'exploitant.
Avoir une transparence sur les problèmes rencontrés au cours de l'exploitation par le parc éolien et les mesures prises pour les résoudre.	Nous serons transparents sur tous les éléments concernant la vie du parc. Nous pourrons communiquer toutes ces informations lors du comité de suivi que nous allons mettre en place.
En cas de perturbation avérée de la réception TV, prévoir de rétablir le signal à la charge de l'exploitant.	En cas de perturbation avérée de la réception TV, nous rétablirons le signal, c'est une obligation règlementaire. Il faut savoir que depuis que nous utilisons la TNT, les perturbations TV sont de plus en plus rares. Cependant, si vous rencontrez un disfonctionnement, vous pourrez le signaler via le système de communication que nous mettrons en place, et si le problème est avéré, nous le résoudrons à nos frais. Nous pouvons réaliser une cartographie des zones qui pourraient être impactées afin que les habitants présents au sein de cette zone soient attentifs aux potentiels problèmes de réception.
Prévoir un bridage plus contraignant que ce qui est imposé par la règlementation en cas de gênes avérées des riverains, ou prévoir des compensations au cas par cas (double vitrage par	Nous allons mettre un plan de bridage en fonction de l'étude acoustique, afin que l'émergence ne soit jamais supérieure à 5dB(A) le jour et à 3dB(A) la nuit. Nous allons aller au-delà de la réglementation afin de respecter cette exigence même si le bruit ambiant est inférieur à 35dB(A). En cas de problème avéré chez les riverains, nous étudierons au cas par cas une solution au problème, qui pourra aller jusqu'au bridage des
exemple). Être transparent sur le modèle financier de la société sur toutes les transactions financières.	machines. La commune, en tant qu'associée dans le projet, aura un droit de regard sur la gouvernance de l'entreprise d'exploitation du parc éolien de Bouvron.
S'engager sur un délai de traitement lorsque des	Le délai de traitement dépendra du système de remontée des problèmes que nous allons mettre en place. Nous serons très vigilants à mettre en

Les engagements proposés par les participants	Les éléments de réponse du porteur de projet
problèmes sont identifiés par des riverains.	place un système le plus efficace possible.
Prévoir un comité de suivi dédié qui se verrait à plusieurs reprises lors de la mise en exploitations puis ensuite une fois par an.	Nous allons mettre en place ce comité de suivi.
Bénéficier d'un référent prioritaire chez l'exploitant auquel les riverains peuvent s'adresser au besoin.	Nous allons réfléchir avec la mairie au système de remontée de problèmes à mettre en place.

Les porteurs de projet remercient l'ensemble des participants pour leur engagement dans cette démarche. Les engagements proposés seront analysés par le porteur de projet afin de parvenir à une première version de la charte d'engagement. Celle-ci sera communiquée auprès de l'ensemble de la liste de diffusion afin que chacun puisse faire part de ces retours.